



RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup - NANTES

— TÉLÉPHONE 326.73 —
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

L'HITLÉRISME en ACTION

1^o Sur un Procès :

Le procès des masses en Allemagne

Un procès monstre s'est déroulé, il y a quelques mois, devant le Tribunal Suprême de Ham, en Westphalie, contre un grand nombre d'hommes et femmes, social-démocrates. Ce procès a été nommé dans l'Allemagne occidentale : le " Procès de la Fabrique de Pain ". Cette désignation vient du fait que le point de départ du procès était la fabrique de pain " Germania ", de Hamborn. De nombreux social-démocrates et de syndiqués ont travaillé dans cette fabrique et la Gestapo procéda là aux premières arrestations.

A travers toute la contrée, chaque semaine, de nouvelles arrestations eurent lieu, sans distinction de tendance. La vague d'arrestation déferla sur toute la région de Guédesberg sur le Rhin jusqu'à Krefeld et Kempen, dans la Basse-Rhénanie, d'Aix-la-Chapelle à la frontière belge jusqu'à Luedenscheid, dans la partie montagneuse du Sud de la Westphalie.

L'accusation prétendait que tous ces ouvriers ont fait atteinte à la sécurité de l'Etat. L'acte d'accusation dressé contre les 17 accusés principaux disait :

« Les accusés ont participé à des actions de haute trahison ayant pour but de modifier, par la force, la Constitution. Entre autres, l'action avait pour but de créer et de maintenir une union organique pour la préparation de la haute trahison et d'influencer les masses par des écrits. Des imprimés ont été introduits de l'étranger, afin de les diffuser dans le pays. Les accusés ont collaboré à la création d'une organisation illégale social-démocrate dont la tâche était la diffusion de nouvelles sur la situation intérieure de l'Allemagne à l'étranger. Tous les accusés participèrent à des pourparlers à l'étranger, ayant trait à cette activité ».

Ce procès monstre s'est déroulé en plusieurs parties. Avant même qu'il commence, plusieurs des accusés furent battus jusqu'à la mort. L'un d'entre eux, l'ancien fonctionnaire syndical Georg Reiter, de Cologne, succomba à la suite des tortures subies. La Gestapo prétendait qu'il s'était pendu dans la prison. Néanmoins, il a été interdit aux parents de voir le cadavre avant l'enterrement, ce qui prouve suffisamment ce qu'il faut croire des affirmations de la Gestapo. Un fils du camarade Reiter décédé fut condamné à 4 ans de réclusion pour avoir tenté de réorganiser des groupes de la Jeunesse Ouvrière Socialiste.

Hermann Runge, Moers ; Docteur Jacob Schiefer, Cologne ; Ernest Gnoss, Solingen ; Ludwig Lude, Stollberg ; Adam Rompy ; Muenchen-Gladbach et beaucoup d'autres furent battus d'une façon inhumaine. Le nombre de ceux qui furent estropiés pour toute leur vie est très élevé. Voilà comment les " aveux " ont été obtenus et les procès-verbaux établis dans de telles conditions constituaient la base des débats devant le tribunal spécial.

En effet, il suffit d'avoir fait la propagande des idées social-démocrates de bouche en bouche, il suffit d'avoir payé des cotisations ou autres contributions pour être condamné. Cette

dernière mention signifie dans la pratique, que tous ceux qui ont essayé d'alléger la misère et la détresse des familles des condamnés par une aide matérielle quelconque, peuvent être condamnés.

2^o Méthodes d'interrogatoire

La Préfecture de Police de Dortmund se trouve dans la Steinstrasse. C'est là qu'on amène tous les adversaires emprisonnés dans tout le district. C'est là que siège la Gestapo. Les ouvriers appellent cet édifice la " Steinwache ", et il n'y a guère de gens dans la région qui ne sachent ce qui s'y passe : c'est là qu'ont lieu les " interrogatoires " de la Gestapo. Aux alentours des élections de mars 1936, plus de 200 personnes, en majorité des social-démocrates et des miliciens de la Bannière d'Empire, furent conduits dans ce sinistre édifice.

Le mineur Heinrich Flach, Dortmund-Bergofen, Colonie la, mourut pendant l' " interrogatoire ". La cellule n° 6 est surnommée par les prisonniers " cellule de roc ", à cause de ses murailles épaisses.

Les social-démocrates appréhendés dans toute la région est du bassin de la Rhur, et jusqu'à Iserlohn, furent amenés en camion jusqu'à la " Steinwache ". Ils étaient près de 300, dont :

Erich Welke, Luedenscheid, Webergstrasse, 24 ans, célibataire, ancien chef régional de la " Schupo " (sections protectrices social-démocrates).

Erwin Bracht, Luedenscheid, marié, ancien délégué au Conseil d'entreprise pour la Maison Huck et Buehren, membre du Comité Régional du Syndicat des Métallurgistes.

Kattwinkel, Luedenscheid, ancien administrateur de la " Volksstimme ", journal social-démocrate.

Woeste, Luedenscheid, entrepreneur, grand mutilé de guerre.

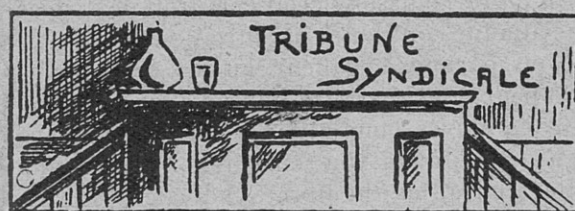
Renner, Iserlohn.

Bott, Cologne, ancien fonctionnaire du parti social-démocrate.

Schmitz, Remscheid-Tirol, aubergiste.

C'est dans la " cellule de roc " que furent faits les " aveux ". Le détenu y est amené par quatre agents de la Gestapo. L'employé qui mène l'interrogatoire pose des questions. Si l'inculpé se refuse à charger ses camarades ou à se charger lui-même, les quatre agents de la Gestapo tombent sur lui, sur un signe de leur chef. La tête est enveloppée dans une couverture de laine. Le malheureux est roué de coups jusqu'à complet évanouissement. Un sceau d'eau froide le ramène à la vie. On lui pose de nouveau les mêmes questions. S'il se refuse à répondre, la même procédure recommence. Pendant cet " interrogatoire ", le gardien de prison fait marcher l'appareil de T. S. F., afin de couvrir les cris de la victime. Dans les cellules, les prisonniers se regardent craintivement, tristement. Certains ont déjà subi la torture. D'autres, l'attendent à chaque instant.

Camaradez, méditez ce beau régime de liberté que certains en France voudraient voir instaurer ! ! !



Dans le Bâtiment Nantais

Au mois de Septembre 1936, un projet de contrat était déposé auprès de la Chambre Syndicale patronale, ce contrat comprenait, en outre, un réajustement des salaires.

De très nombreuses Commissions mixtes eurent lieu entre patrons et ouvriers.

Les discussions furent ardues. Bien des fois, au Conseil Syndical, après en avoir entendu les comptes-rendus, les membres de ce Conseil, envisageant l'action à mener, se mordaient les lèvres et freinaient leur colère, mais tous, unanimement, déclaraient : « notre Syndicat est assez fort, on doit aboutir ».

Devant le refus patronal, de discuter les salaires, tant que la délégation ouvrière n'abaisserait pas ses prétentions, une dernière démarche fut tentée, et un autre refus fut enregistré. Le Conseil Syndical décida alors de soumettre son différend à l'arbitrage obligatoire. La délégation patronale accepta.

Dès le début des pourparlers entre arbitres, un gros écueil devait surgir.

Désignation immédiate d'un surarbitre

Les deux arbitres présentèrent une liste de surarbitres ; les deux listes furent refusées par l'un et l'autre des arbitres. C'est ainsi que 15 jours furent encore perdus.

Devant ces faits, le Conseil Syndical décida d'alerter les ouvriers à sortir des Ateliers et Chantiers, le Lundi 18.

Le Syndicat était en droit de compter sur la totalité des ouvriers ; ceux-ci ne l'ont pas déçu, près de 4.000 bâtimenteux ont manifesté leur volonté, à travers les rues de notre cité.

Les ouvriers du Bâtiment ont démontré par leur calme et leur dignité, qu'ils voulaient voir aboutir leurs justes revendications.

Rue Racine, devant le siège patronal, deux cris sont sortis de ces 4.000 poitrines : « Notre contrat », « Un arbitre », « Notre contrat », « Un arbitre ». Ces cris, pendant une demi-heure, les patrons les ont entendus.

A la Bourse du Travail, au Meeting organisé, la cour se révéla trop petite. Forget, Masson et Goudy firent un compte-rendu détaillé des pourparlers et indiquèrent aux camarades ce qu'ils attendaient d'eux.

Forget, par des paroles simples, mais puissantes, indiqua que les travailleurs du Bâtiment devaient obtenir satisfaction, sans avoir recours à la grève, mais que si les pourparlers ne reprenaient pas, si la mauvaise volonté patronale empêchait les pourparlers d'aboutir rapidement, les ouvriers prendraient des décisions qui s'imposaient et que si la grève devenait inévitable, qu'il faudrait poursuivre jusqu'au bout.

Masson, dans un résumé concret, par des faits précis, indiqua aux camarades, que le moment sera peut-être bientôt venu de prendre les mesures qui s'imposent, et il s'éleva contre l'arbitre patronal, dont la réputation de mauvais coucheur est connue sur tous les chantiers nantais.

Goudy tint lui aussi à remercier les camarades d'être venus et d'avoir répondu, en aussi grand nombre, à l'appel du Syndicat.

Il cite certaines paroles de patrons qui avaient la prétention de dire que notre sortie était vouée à l'échec, que les travailleurs ne suivraient pas le Syndicat. Quel démenti s'écrivit-il, jamais, au grand jamais, la cour de la Bourse s'était révélée si petite, c'est une vérité aujourd'hui et il faudra bien que les patrons en prennent leur parti, les ouvriers veulent leur contrat et ils l'obtiendront.

Il répond à la campagne patronale qui tend à faire la démonstration que par la faute du Syndicat et de la C. G. T., il n'y a plus de travail, et alors, il accuse les patrons d'être les responsables du prix de revient de la construction ; il cite des chiffres en exemple, nous les reproduisons en entier.

— En 1931 : un ouvrier maçon gagnait 4 fr. 70 de l'heure.

Le patron comptait aux propriétaires 6 fr. 70 de l'heure, quand l'ouvrier travaillait en régie.

— En 1936 : l'ouvrier maçon gagnait 4 fr. 80 de l'heure.

Le patron comptait aux propriétaires 8 francs de l'heure.

Comparaison : en 1931 : 6 fr. 70 — 4 fr. 70 = 2 francs.

Il restait aux patrons, pour leurs frais généraux et leur bénéfice, 2 francs par heure.

— En 1936 : 8 francs — 4 fr. 80 = 3 fr. 20.

Il reste aux patrons, pour leurs frais généraux et bénéfice : 3 fr. 20 de l'heure.

Le même ouvrier gagne 0 fr. 10 de plus de l'heure qu'en 1931, et le patron conserve devers lui, 1 fr. 20 de plus qu'en 1931 ; sur ces 1 fr. 20 déduisons, si l'on veut, les congés payés (pour les bâtimenteux qui ont bénéficié), 0 fr. 20 de l'heure en moyenne. L'on arrive à cette constatation que l'augmentation accordée aux ouvriers, s'est traduite par un bénéfice supplémentaire pour les entrepreneurs.

Et notre Camarade, termine en demandant aux ouvriers de répondre « présent » au premier appel qui leur sera lancé, et de prendre toutes dispositions utiles pour la réussite de leurs revendications, et que l'année 1937 doit voir tous les ouvriers du Bâtiment groupés au sein du Syndicat Général des Travailleurs du Bâtiment et de la C. G. T.

LE VASOUS.

La faim mène le monde.

Le conservateur défend son bien. Le miséreux demande un peu de bien-être ou simplement sa tranche de vie.

Quand le conservateur ramasse jalousement tout son butin et ne veut pas concéder aux Jacques sa part dans la Nation, le choc se produit entre ces deux forces. C'est la Révolution.

C'est pourquoi les conservateurs sont des imbéciles.

« Extrait de Jacques BON HOMME par Georges PONSOT ».



Union Départementale des Syndicats Ouvriers
de la Loire-Inférieure

Union Locale des Syndicats Ouvriers de Nantes

Siège Social :
BOURSE DU TRAVAIL - NANTES
Rue Arsène-Leloup - NANTES
Téléph. 326.73
C. Ch. P. 234-98

CIRCULAIRE

Camarade Secrétaire,

L'UNION LOCALE et l'UNION DÉPARTEMENTALE vous adressent un appel à la "Solidarité" pour la Coopérative "Imprimerie Ouvrière".

L'Imprimerie Ouvrière a été victime, au début de ce mois, d'un cambriolage : 10.000 francs lui ont été dérobés, causant un préjudice énorme à la bonne marche de la coopérative.

Les Syndicats se doivent de faire le maximum d'efforts pour permettre à cette œuvre essentiellement ouvrière, de continuer à vivre et d'assurer, comme par le passé, tout le travail que pourront lui donner nos organisations.

Comptant sur votre solidarité, nous pourrions assurer à la coopérative "Imprimerie Ouvrière" les fonds nécessaires à sa vitalité.

Recevez, cher camarade, nos saluts fraternels et syndicalistes.

Pour l'UNION LOCALE, Pour l'UNION DÉPARTEMENTALE,
Le Secrétaire : Le Secrétaire :
G. GOUDY. A. PÉNEAU.

P.-S. — Adresser les fonds aux Camarades Péneau et Goudy, Bourse du Travail, Nantes.

Union Départementale des Syndicats Ouvriers
de la Loire-Inférieure

Siège Social :
BOURSE DU TRAVAIL - NANTES
Rue Arsène-Leloup - NANTES
Téléph. 326.73
C. Ch. P. 234-98

CIRCULAIRE

Camarade Secrétaire,

Vous trouverez ci-joint, une circulaire du Bureau confédéral, de notre camarade Léon JOUHAUX, adressée aux Unions Départementales et aux Fédérations.

Le Bureau Confédéral insiste pour que cette circulaire soit portée à la connaissance des syndiqués le plus tôt possible.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir en donner lecture et la commenter si cela est nécessaire, à la prochaine réunion de votre Syndicat.

C'est dans cette attente que je vous prie de recevoir mon salut fraternel et syndicaliste.

A. PÉNEAU.

Une Circulaire de la Confédération Générale du Travail

Camarades,

Il est revenu au Bureau confédéral des bruits qui, s'ils se trouvaient confirmés, seraient de nature à nuire gravement à la bonne harmonie qui doit régner entre tous les membres de notre C. G. T., et plus particulièrement entre ses militants.

Des tendances fâcheuses tendraient à s'établir dans les élections aux différents postes de responsabilité du mouvement syndical : présentation de listes de candidats excluant certains ; annotations sur ces listes, des camarades qu'il faut rayer, etc.

Ces pratiques ne sont pas admissibles, car elles risquent de recréer des tendances, de diviser les militants, de susciter des inimitiés, facteurs de haine et de dissolution des organisations ouvrières.

Les élections à tous les postes, chose particulièrement délicate, doivent se faire dans la plus grande clarté, dans la plus grande loyauté et sous les garanties qui en assurent la sincérité ; toutes manœuvres doivent donc en être exclues.

L'unité syndicale exige de fortifier, de renforcer la collaboration entre tous les camarades, dans une atmosphère de véritable fraternité L'avenir de notre C. G. T., la garantie des conquêtes réalisées et leur développement sont à ce prix, de même que la paix et les libertés exigent que chacun fasse à l'idéal commun le maximum de sacrifices personnels.

Le Bureau confédéral, unanime, est certain qu'il lui suffira d'avoir appelé l'attention de tous les militants sur ces réels dangers pour que disparaissent tout ce qui pourrait diviser et que tous s'appliquent à mettre en œuvre tout ce qui doit sceller plus indéfectiblement notre unité reconstruite dans l'enthousiasme de la camaraderie retrouvée.

Dans cette certitude, à tous salut fraternel et syndicaliste.

Pour le Bureau confédéral,
Le Secrétaire Général,
Léon JOUHAUX.

Il y a GUILLOT et GUIHO...

Nous n'aurions pas répondu à l'article de l'*Echo de la Loire* paru le 29 Décembre, si certains, mélangeant d'ailleurs politique et syndicalisme, n'avaient pas essayé de porter préjudice à notre organisation, en s'emparant de ce papier.

Le rédacteur de l'*"Echo"*, homme spirituel peut-être, a cru faire une découverte sensationnelle capable de porter atteinte à cette C. G. T., qui hante tant ses rêves et ceux des commanditaires de son journal. Il a lu, paraît-il, dans le *"Populaire"* de Nantes le compte-rendu d'une conférence politique faite par le citoyen Guillot Lucien, Président des Jeunesses Laïques et Républicaines, au cours de laquelle ce dernier aurait attaqué les Syndicats Chrétiens en même temps que l'église catholique. Il le baptise pompeusement de grand manitou de la C. G. T. à Nantes et de là, part en guerre contre nous, déclarant que ce gaffeur de Guillot montre, paraît-il, le véritable visage de notre organisation qui se dit en dehors de toute politique et de toute religion et qui, en fait, serait politique et antireligieuse.

Nous nous permettrons simplement de faire constater ceci : le citoyen Guillot des J. L. R. n'aurait-il pas été confondu avec le camarade Guiho de la Chambre Syndicale des Employés, qui n'est d'ailleurs pas le représentant légal de la C. G. T. à Nantes, ce dernier étant notre camarade Péneau. A notre avis, il n'y a aucun doute à ce sujet, Guillot des J. L. R. étant artisan il nous semble, n'appartient pas à la C. G. T. ou, s'il y est, n'y est que comme cotisant et dans notre démocratie, avait le droit d'exprimer son opinion sur la laïcité, les syndicats chrétiens, la C. G. T., sans que l'*"Echo de la Loire"* puisse se croire en droit de diriger une attaque contre nos organisations.

Nous parlons de gaffeur, au fait, cette confusion peut nous paraître voulue, tous moyens sont employés pour atteindre non seulement la C. G. T. dans son ensemble, mais, dans cette affaire, la Chambre Syndicale des Employés nous semble particulièrement visée à travers la personnalité d'Alain Guiho, son secrétaire général. Ne serait-ce pas parce que notre organisation d'employés est devenue et de beaucoup la plus forte à Nantes. Son action syndicale n'a-t-elle pas entravé, pour le mieux-être des Employés, l'action anti-syndicale et antisociale de certains ?

Nous n'avons que faire d'une réponse, nous nous bornerons à renouveler nos déclarations antérieures, à savoir que, hormis les questions syndicales et économiques, nous n'avons pas à nous occuper de l'opinion politique et religieuse de nos membres, chacun restant libre hors du Syndicat. Une seule chose compte pour nous : améliorer le sort des travailleurs en attendant leur libération totale.

LA CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYÉS.

La Vie Syndicale dans les Cuirs et Peaux

La reprise des cartes pour 1937 a dépassé mes prévisions. Il reste bien quelques camarades qui, par incompréhension, n'ont pas encore fait leur devoir, mais j'ose espérer qu'ils ne voudront pas faire œuvre de jaune, qu'ils comprendront que la difficulté que nous rencontrons pour faire appliquer les avantages obtenus par les contrats collectifs dans certaines maisons, sera accrue du fait de leur absence dans nos rangs. Je ne puis croire qu'ils oublient la combativité des patrons de notre industrie, car c'est peut-être la seule où l'on trouve des employeurs qui ne respectent pas les accords dûment signés ; que ces camarades ne croient pas qu'ils seront mieux vus de leurs patrons, non, l'on se sert des inconscients, mais on les déteste.

Dans la Maison Bondu (le dompteur), où j'ai eu à intervenir plusieurs fois, que voyons-nous ? La chose la plus inhumaine, une pauvre vieille de 60 ans, seule, sans soutien, n'ayant que sa pauvre journée pour manger, jetée sur le pavé, pas un reproche sur son travail, production active. Qui va l'employer ? N'oubliez pas jeunes, que vous vieillirez.

Allons, camarades, un peu de compréhension, réagissez, revenez donc à votre organisation pour que nous soyons assez forts pour supprimer ses iniquités.

Même situation à la tannerie Tonneau, sans oublier le travail de forcat appliqué dans cette boîte où l'on barricade les portes pour que les copains ne sortent pas pendant les heures de travail pour un besoin quelconque, par la faute de quelques lèches botes, tout juste si la trique ne casse pas les postérieurs. Quand pensez-tu de ton joli travail (ex-trésorier tanneur), tu avais pourtant de la gueule en juin, et quelle gueule, à en croire que tu allais bouffer ton singe.

Camarades, serrez les rangs, que dans chaque maison ou usine il n'y ait plus de camarades non syndiqués, pour que nous puissions faire appliquer les avantages obtenus et ceux à obtenir, et surtout pour que cesse ces renvois injustifiés. Tous nous avons droit au travail, à la vie, nous n'avons pas le droit de laisser congédier des camarades sans raison justifiée.

Et il faut le dire aussi : **est-ce que nos salaires approchent ceux des autres corporations ?** Serons-nous toujours les éternels sacrifiés ? Non, il ne le faut pas. C'est le travail d'aujourd'hui, de demain, de toujours, pour plus de bien-être.

A. LOYER.

Pensons aux vieux Travailleurs non pensionnés de l'Industrie privée du Commerce et de l'Agriculture

L'idée de grouper les vieux travailleurs a vu le jour à Nantes, il y a quelques années. Nombreux furent ceux qui répondirent, à plusieurs reprises, à l'appel de l'Union Départementale. Cela dénotait un ardent besoin d'union de cette vieillesse déshéritée, pour faire comprendre aux Pouvoirs Publics leurs si légitimes revendications.

Des mois et des années ont passé et si cette idée a fait son chemin (en effet, il s'est constitué à la Chambre des Députés, en novembre 1931, le Groupe Parlementaire, pour la Défense des vieux travailleurs) on a obtenu, jusqu'à ce jour, que des promesses non réalisées.

Le Gouvernement actuel fera-t-il comme ses prédécesseurs ? Nous voulons bien croire que les promesses solennelles que M. Léon Blum, président du Conseil, a faites à notre délégation du 25 novembre dernier et publiées dans tout le pays seront prochainement réalisées par le projet que ses ministres compétents élaborent.

Ce projet, que nous ne connaissons qu'en principe, est néanmoins beaucoup plus intéressant pour tous les vieux travailleurs, que les deux précédents, votés par la Chambre, en faveur des seuls exclus de la loi sur les assurances sociales, puisque le projet actuel du Gouvernement a l'intention d'intéresser tous les vieux travailleurs des deux sexes, par l'octroi d'une pension qui leur permette de vivre d'une façon décente.

Jeunes, ne nous désintéressons pas des vieux ; épaulons leur action, afin que leur voix de réclamation soit plus forte et pour qu'ils obtiennent plus promptement satisfaction.

Non intervention

L'opinion espagnole

De *"Humanité"*.

« Le sort de la guerre péninsulaire se décide ces jours-ci à Londres, Paris, Berlin, Moscou, Rome et même Washington, qui a aussi sa part dans la décision. Si l'on peut limiter la guerre à des forces intérieures, le triomphe de la cause populaire sera rapide et sûr. Si l'intervention étrangère continue, on va droit à une véritable guerre européenne, qu'il sera difficile de circonscire au territoire de la péninsule. L'année 1937 doit résoudre cette angoissante inconnue. Dès à présent on peut dire que l'année 1937 sera l'année du triomphe, si se réalisent ces deux conditions : union des forces populaires dans la République, et union des puissances démocratiques en Europe ».

De *"Tribune"*.

« L'année 1937 doit être l'année de la victoire. Mais cette victoire, il faut la forger. Nous l'aurions déjà obtenue si le fascisme international n'avait pas aidé les factieux et si nous, de notre côté, nous avions maintenu solide notre unité née spontanément le 19 Juillet. Telle est la réalité. Il faut la connaître et agir en conséquence, en rassemblant cette unité et en satisfaisant à tout ce qu'exige la guerre pour rendre le triomphe possible et total. Il est émouvant et sublime de crier : « Ils ne passeront pas ! » Il n'en coûte guère de crier : « Nous les aurons ! » Ce qui coûte le plus, c'est de s'exécuter, de consentir à tous les sacrifices et d'agir avec tout le soin et la méthode nécessaires pour écraser le fascisme et passer sur son cadavre.

« Le fascisme ne passera pas ; c'est évident. N'oublions pas que nous ne vaincrons que si nous luttons avec discipline et unité. Notre grand désir, pour la réalisation duquel nous tendrons toute notre volonté, c'est de proposer à tous d'atteindre ce double objectif suprême : discipline, unité ».

Jurisprudence Prud'homme

L'Union Locale des Syndicats Confédérés porte à la connaissance des organisations et des camarades ouvriers et ouvrières, qu'il a été institué un Secrétariat de la section ouvrière des Prud'hommes, avec permanence le **mercredi** et **vendredi** de chaque semaine, à **18 heures**, à la **Bourse du Travail, SALLE 22**, 2^e étage, où tous les renseignements pourront être demandés, en ce qui concerne les demandes justifiées.

Le secrétaire camarade **Loyer**, fait un pressant appel à toutes les organisations de bien vouloir mettre à sa disposition, un duplicata des contrats collectifs ou accords, pour lui permettre de donner les renseignements exacts, sur le droit des travailleurs de chaque industrie.

Plus que jamais, le travail doit être protégé contre les fantaisies patronales.

Les duplicatas et accords devront être déposés, soit à l'Union Locale ou à la permanence, dans le plus bref délai.

LOYER,
Secrétaire-Adjoint
de l'Union Départementale.



Les dérogations et les apprentis

Un jugement rendu récemment au Conseil des Prud'hommes de Nantes, vient apporter une précision indispensable à la durée de travail imposée aux apprentis.

En effet, de nombreux commerces et industries, pour des raisons spéciales obtiennent de l'inspection du travail des autorisations de dérogation qui permettent de faire accomplir à leur personnel, soit 9 heures, soit 10 heures, au lieu de 8 heures légales.

Or, les autorisations ne comportent pas de différence entre les ouvriers ou les apprentis. Etant libellé ainsi : vous autorise à faire accomplir 10 heures à votre personnel de telle date à telle date ».

En conséquence, un patron pouvait normalement, avec cette autorisation, faire accomplir 10 Heures aux apprentis et le cas qui se présentait dernièrement à l'examen des Conseils des Prud'hommes, tenait entièrement dans cette permission.

En effet, une apprentie d'une maison de Bonneterie, de Pont-Rousseau, voyait rompre brusquement son contrat d'apprentissage, du fait que les parents refusaient de la laisser accomplir 10 Heures de Travail.

Appelant en demande d'indemnité pour rupture abusive de contrat, le Conseil dans ses attendus déclare que les apprentis ne doivent pas être soumis à faire plus d'heure que la durée légale et condamne le patron à verser aux parents 800 francs, à titre de dommages et intérêts.

Ce jugement, des plus équitables, permettra à l'avenir de mettre un terme à certains abus commis par le patronat au préjudice des apprentis.

Procédure de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du Travail

Loi du 31 Décembre 1936

ARTICLE PREMIER. — Dans l'industrie et le commerce, tous les différends collectifs du travail doivent être soumis aux procédures de conciliation et d'arbitrage avant toute grève ou tout lock-out.

ART. 2. — Est également soumis aux dites procédures le règlement des conflits déjà survenus.

En ce qui concerne les conflits en cours, la mise en mouvement de ces procédures entraînera de plein droit, pour toutes les parties, l'obligation de reprendre le travail.

A titre transitoire, toutes contestations de nature à retarder cette reprise immédiates du travail, seront portées directement et sans préliminaires de conciliation, devant les arbitres.

Les arbitres se prononceront sans délai en l'état des justifications produites, ou définitivement, ou seulement par provision ; tous droits des parties demeureront, en ce cas, réservés jusqu'à solution des autres litiges en instance entre elles.

Les décisions des arbitres, provisoires ou définitives, seront sans appel.

ART. 3. — A défaut de convention collective fixant les règles de ces procédures de conciliation et d'arbitrage, le Gouvernement est autorisé, jusqu'à la clôture de la session ordinaire de 1937, et pour tous les conflits visés à l'article 1^{er}, à fixer les modalités de ces procédures par décrets rendus en Conseil d'Etat, en conformité des dispositions de l'article 15, paragraphe 2, de la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936.

Le décret visé à l'article 15 de la loi monétaire sera pris en forme de règlement d'administration publique.

Les décrets pris en vertu de la présente loi et du dit article 15 de la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936, seront abrogés de plein droit à la date susindiquée. Toutefois, les procédures commencées à cette date suivront leurs cours.

ART. 4. — S'il y a lieu à désignation d'un arbitre, à défaut par les parties ou par les premiers arbitres de s'être entendus sur ce choix, ce surarbitre sera désigné parmi les membres en activité ou en retraite des grands corps de l'Etat.

ART. 5. — Ces procédures de conciliation et d'arbitrage obligatoires seront organisées dans le cadre des lois existantes.

Les deux arbitres et le surarbitre auront les pouvoirs d'amiables compositeurs.

L'arbitre aura pour objet d'établir un règlement équitable des conditions du travail, en vue de créer, aux lieux d'emploi, une atmosphère de collaboration, dans le respect de droits mutuels des parties : droit de propriété, droit syndical, liberté individuelle, liberté du travail, liberté syndicale.

ART. 6. — La sentence arbitrale sera motivée et sans appel.

Elle sera obligatoire.

Elle sera rendue publique.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

(J. off. du 1^{er} janvier 1937).

À la Maison Bodinier... Prime à la Fainéantise !

Dans cette maison, un apprenti se blesse, se fait soigner et touche le montant de son assurance, chez son patron.

Arrivé chez ses parents, il donne le montant de ce qu'il vient de toucher. Le père, immédiatement, lui dit : « Il ne faut pas me la faire, tu as touché plus, je connais la loi et il faudrait voir à ne pas me rouler » — protestation du fils : « Je t'assure c'est tout ce qu'il m'a donné, m'a dit que c'est la caisse qui a touché et m'a remis ça, moi, je ne sais pas ? »

— « Oui, Oui, » dit le père « ça va » — « tu vas aller à la Bourse du Travail, tu demanderas le Secrétaire, et on va bien voir. »

L'apprenti à la Bourse.

— Le Secrétaire : « Qu'est-ce que tu veux lapin ?... »

— L'Apprenti : « Bein, voilà Monsieur, c'est mon père... j'ai pas touché tout à l'assurance, alors il m'a dit de vous le dire... »

— Le Secrétaire : « Vas-y petit, ton cas est intéressant, chez qui travailles-tu ?... »

— L'Apprenti : « Chez Monsieur Bodinier. »

— Le Secrétaire : « Combien gagnes-tu ? »

— L'Apprenti : « Voilà mes bons de paye. »

— Le Secrétaire : « Combien a-t-il versé pour ton assurance ? »

L'Apprenti : « Voilà m'sieur : 28 fr. 80. »

— Le Secrétaire : « Bien, merci mon petit, reviens la semaine prochaine, tu auras une réponse. »

Le Secrétaire immédiatement fait son enquête auprès de l'assurance. Il acquiert tout de suite confirmation que le patron a touché exactement ce qui devait revenir à l'apprenti, c'est-à-dire 59 fr. 40.

Il décroche le téléphone et se met en rapport avec la maison.

C'est une dame qui est à l'appareil ; la demande habituelle : « de la part de qui ? »

— « La Bourse du Travail. »

— « Conservez. »

— Le Patron : « Allo, allo... Qu'est-ce que c'est, voilà 4 fois qu'on me téléphone de la Bourse, je n'ai pas de temps à perdre avec... »

— Le Secrétaire : « Bien, Monsieur, moi non plus... c'est un simple conseil à vous donner : »

Vous avez touché pour l'apprenti X... à la Caisse Régionale « accident », 59 fr. 40 pour votre apprenti, vous ne lui avez remis que 28 fr. 80.

— Le Patron : « Mais, Monsieur, si je lui donne le tout, il va gagner plus qu'à travailler, et puis, c'est encourager là, la fainéantise ; c'est exprès qu'il l'a fait, je le connais, vous savez. »

— Le Secrétaire : « Taratata, il ne faut pas me raconter d'histoires, vous avez touché 59 fr. 40, il vous faut les donner, ou sans cela, on va plus loin, et surtout pas de brimades à l'apprenti. »

— Le Patron : « Bien, Monsieur, je vais le payer. »

Camarades, qui lisez ces lignes, il vous faut en tirer une conclusion, je vous donne celle que le Secrétaire, a donné au patron : « Monsieur, vous dites prime à la fainéantise, voilà ce que je pense, moi, d'un patron qui touche 59 fr. 40 et qui n'en donne que 28,80, soit une différence en sa poche de 20 fr. 60, moi, je dis : prime au... »

GODY.

La Victoire sur la " Crise " est évidente

Malgré les assertions d'une certaine presse, la reprise économique se réalise lentement certes, mais sûrement.

Quelques faits le prouvent.

Chômage :

Le chiffre des chômeurs au 9 Janvier est inférieur de 42 777 à celui de la semaine correspondante de 1936.

Production industrielle.

L'indice général est monté de 95 en septembre, à 97 en octobre, 98 en novembre contre 95 en novembre 1935. L'indice de production du textile s'est élevé à 74 en novembre contre 70 l'an dernier, celui des industries mécaniques à 88 contre 80, celui de l'automobile à 532 contre 390.

Agriculture française : Il était nécessaire que les produits de la terre soient revalorisés. L'indice des prix agricoles qui était de 350 en décembre 1935 est monté à 520 en décembre 1936.

Commerce intérieur : L'indice ajusté des faillites est tombé à 106 contre 153 à la même époque en 1935.

Commerce extérieur :

Les exportations de décembre 1936 se sont élevées à 1,637 millions contre 1 290 millions en décembre 1935.

Rentrées d'impôts :

Pour décembre 1936 la plus value des impôts indirects est de 155 994.000 francs par rapport aux évaluations et de 228 396.000 francs par rapport aux recouvrements de 1935.

Trafic postal : a augmenté à Paris de 40 %, la vente du tabac a augmenté de 7 % et pourtant il n'y a pas eu hausse de prix.

Le Gouvernement du Front Populaire s'est bien attaqué fructueusement au mal qui nous rongait : la crise

Cartel des Services Publics de la Loire-Inférieure (C. G. T.)

Mercredi 20 Janvier, le Cartel départemental des Services Publics et Confédérés a tenu, à la Bourse du Travail de Nantes, une réunion au cours de laquelle ont été examinées les questions qui, avec juste raison, préoccupent les fonctionnaires et agents des Services Publics et Concédés : Application de la semaine de 40 Heures ; Réévaluation des Traitements et salaires, création d'une échelle mobile.

Judi 16 heures, une délégation composée de MM. Chanvrin, Beausoleil, Prioux, Gicquel, Rouxel et Bossis, secrétaire général du Cartel départemental des Services Publics, a été reçue par M. le Préfet.

Elle l'a entretenu des revendications immédiates et a déposé entre ses mains une résolution et un ordre du jour votés au cours de la réunion de Mercredi, pour qu'ils soient transmis aux ministères intéressés.

Résolution

Les Fonctionnaires, Agents des Services Publics et Concédés de la Loire-Inférieure, réunis le mercredi 20 Janvier 1927, à la Bourse du Travail de Nantes :

Demandent que devant la hausse toujours croissante du coût de la vie et en attendant la revalorisation des traitements qui s'impose, des mesures soient prises, immédiatement, par le Gouvernement pour que les fonctionnaires et agents des Services Publics assimilés, voient leurs traitements et salaires mis en harmonie avec le coût actuel de la vie.

Ils demandent que le décret d'administration publique, portant application de la semaine de quarante heures dans les Services Publics et Concédés (Communaux ; Gaz et Électricité ; Pompes Funèbres ; Tramways et Autobus), soit pris dans le plus bref délai possible.

Ils se déclarent fermement décidés à obtenir satisfaction sur toutes ces questions, devant leur apporter une situation normale et régulière et sont prêts à répondre, en cas de résistance et d'où qu'elles viennent, à tout appel de leur organisation syndicale en faveur d'une action susceptible de les vaincre.

ORDRE DU JOUR

Le Cartel départemental des Services Publics de la Loire-Inférieure :

Après avoir examiné la situation faite au personnel Agents des Lycées, par M. l'Économiste du Lycée Clémenceau, demande à M. le Préfet de la Loire-Inférieure, de bien vouloir intervenir auprès de ce Fonctionnaire, pour lui faire respecter la semaine de quarante-huit heures, qui était appliquée précédemment dans ces services.

Il trouve anormal, alors que le Gouvernement a fait voter la semaine de quarante heures, on fasse exécuter à ce personnel soixante heures de travail par semaine.

Le Cartel des Services Publics se déclare solidaire des agents des Lycées et résolu à poursuivre l'action, au cas où satisfaction ne leur serait pas donnée.

La Librairie Syndicale

La C. G. T. vient d'ouvrir dans ses nouveaux locaux de la rue Lafayette, une librairie, la " LIBRAIRIE SYNDICALE ". Nous attirons l'attention de tous nos camarades sur cette heureuse initiative. Il ne s'agit pas d'une entreprise commerciale, mais d'une œuvre culturelle. Non seulement, la " Librairie Syndicale " assurera la vente et la diffusion des publications de la C. G. T. et du Centre Confédéral d'Éducation Ouvrière, mais elle mettra à la disposition des camarades tous les ouvrages des principales maisons d'édition et tout particulièrement ceux qui représentent un intérêt social (politique, économie, sociologie, romans, voyages, etc...).

Mais ce qui fera l'originalité de la " Librairie Syndicale ", c'est son service de documentation et de bibliographie. Nos camarades y trouveront tous les renseignements qu'ils peuvent désirer sur l'actualité littéraire, des conseils pour leurs lectures et leurs travaux, des références et des indications, tout cela, bien entendu, d'une manière entièrement gratuite. Nous engageons vivement tous nos camarades à réserver leurs achats de livres à la " Librairie Syndicale " et à utiliser son service spécial de documentation.

Pour tout renseignement et pour tout achat, s'adresser à la " Librairie Syndicale ", 211, rue Lafayette, Paris X^e, Chèque Postal 975-71.

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU TRAVAIL.

« Je pense que l'on peut maintenant considérer, comme prouvé, que le chômage d'après guerre est la conséquence de nouvelles forces économiques dont nous avons rarement soupçonné l'existence avant la guerre. »

« Le principal de ces facteurs nouveaux est le prodigieux développement des méthodes modernes de production intensive. »

« Le chômage peut, en réalité, être défini comme consistant EN RICHESSES NON PRODUCTIVES ET EN LOISIRS NON RÉPARTIS ! »

AHRTUR HENDERSON.

Syndicat des Ouvriers Métallurgistes de Nantes et de la Région

Je voudrais parler ici d'un autre aspect du mouvement syndical.

Beaucoup de personnes ont représenté le Syndicat, comme une organisation occupée uniquement de la préparation des grèves à les diriger, et la grande Presse ne manqua jamais de propager cette opinion à l'égard de nos Syndicats.

Présentés de cette façon, en effet, nos Syndicats apparaissent avec un air rébarbatif et les campagnes de nos camarades ne volent dans nos organisations que quelque chose qui retient le mari un peu plus en dehors du foyer et ne comprend pas toujours l'importance de sa présence aux différentes réunions, pour nous aider à rechercher les méthodes à appliquer, pour faire aboutir les revendications des travailleurs.

Ceci démontre déjà que nous devons faire connaître aux familles des travailleurs et à l'opinion publique, que la préparation des grèves, n'est pas le seul but des Syndicats.

À l'Assemblée générale des métallurgistes, le 2 janvier, au Champ de Mars, après un exposé sur les tâches futures, la Direction Syndicale soumettait à l'approbation des travailleurs une proposition, qui consistait dans la création de la Maison du Métallurgiste. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité des camarades présents.

Que doit être cette Maison du Métallurgiste ?

C'est d'abord le premier pas à accomplir vers les réalisations futures de notre Syndicat. Devant le développement considérable de notre Syndicat, on est obligé de se rendre compte que l'Administration de notre organisation se trouve à l'étroit dans le seul bureau mis à notre disposition à la Bourse du Travail et où il n'est même plus possible de donner à nos camarades, tous les renseignements qu'ils demandent et qu'ils sont en droit d'obtenir.

On peut voir à l'heure actuelle, à travers la non application des contrats collectifs, les lois sociales que beaucoup de patrons oublient de respecter, de nombreuses réclamations de la part de nos adhérents et ceci demande la création d'un conseil juridique, qui puisse donner tous les renseignements nécessaires et puisse également dans un local approprié classer toute la documentation juridique, afin de permettre de défendre efficacement ces camarades devant les différentes juridictions.

Nous avons préconisé également la création de groupes sportifs, de groupes artistiques, de musiques, chorales, etc... Ces différents groupements trouveront au sein de la Maison du Métallurgiste, le siège approprié pour leur administration ou les différentes répartitions qu'ils auront à tenir.

Nous aurons ainsi la possibilité de créer une salle de lecture, avec toute la littérature qui doit intéresser nos camarades et même une salle de jeu où ils auront la possibilité de se distraire et d'y amener leur famille, qui apprendra ainsi à mieux connaître notre Syndicat.

Je disais, au début de cet article, c'est le premier pas vers nos réalisations futures, car nous devons plus que jamais, nous intéresser à la jeunesse et nous orienter vers la création de colonies de vacances, pour permettre aux enfants, de nos adhérents les plus nécessiteux, de respirer l'air pur qui fortifiera leurs poumons et faire ainsi des hommes pour l'avenir.

CAUDREG.

Notre Syndicat enregistre avec satisfaction la création des Comités de Fêtes dans les différentes sections qui le composent et des résultats obtenus par ces différents Comités.

Le Samedi 16 Janvier, la Section syndicale de chez Guillouard organisait dans la salle du Café du Printemps, un Concert-Bal. Ce fut un véritable succès, car dès 20 h. 30, la salle était comble.

Nos jeunes camarades de cette section avaient aménagé la salle avec goût. Des artistes bénévoles vinrent renforcer l'éclat de cette fête et furent très applaudis.

Notre camarade JACQUET, secrétaire du Syndicat, dans une courte allocution exprima la satisfaction de voir ainsi réuni les syndiqués et leur famille dans un cadre nouveau. Une surprise agréable fut faite à notre camarade JACQUET à la fin de son exposé. Une charmante fillette vint lui remettre un objet d'art et offrit une corbeille de fleurs à Madame JACQUET, qui fut associée à cette marque de reconnaissance des camarades de chez Guillouard.

Ensuite un Jazz entraîna les couples dans la danse jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le même soir, nos camarades de la Section de Basse-Indre donnaient un Bal à la Chabossière. Ce fut aussi un véritable succès pour les organisations. Notre camarade JACQUET réalisa en quelques mots l'esprit qui se dégage des fêtes organisées par nos camarades et le Bal se poursuivit dans l'entrain et la gaieté. C'est un succès de plus à l'actif de la section de Basse-Indre.

Le 24 Janvier, la section des Boîtes métalliques donnait un Concert-Bal dans la coquette salle des Fêtes de la Bourse du Travail.

Le public qui garnissait la salle, trop petite pour la circonstance, apprécia le programme qui était présenté par le Théâtre de la Jeunesse du Travail et acclama notre camarade JACQUET à la suite de l'exposé qu'il fit durant cette fête.

Ensuite le Bal se déroula dans la plus franche gaieté et, au cours de ce bal, fut tiré la Tombola volante qui fit de nombreux heureux.

Cette fête ne fera que renforcer les liens de camaraderie de la section des Boîtes métalliques.

En Espagne L'Industrie du Taxi

Le chauffeur a été un héros public N° 1 des premiers moments de la bataille ; infatigable et vaillant, il a fait acte de présence sur la ligne de feu et dans le trafic incessant de l'arrière. Les premiers transports de miliciens, de blessés, de victuailles, de médicaments et de matériel, alors que les services de guerre n'étaient pas encore organisés, sont dus à l'effort spontané des chauffeurs. Tout le dynamisme déployé par un peuple qui se bat pour sa liberté fut basé sur l'action des chauffeurs. Toujours en mouvement, se faufilant par les rues de la ville, sous la menace de la trahison ou lancés à des vitesses invraisemblables sur les routes occupées par les canons ennemis, offrant leur effort et leur vie à la cause de la liberté et de la justice.

En 1931 fonctionnait à Barcelone la célèbre entreprise d'automobiles " David, S. A. ", constituée à base d'actions, aux mains de la haute banque. C'était une entreprise despotique et militarisée qui maintenait ses ouvriers dans une constante humiliation. Un bouton qui manquait sur l'uniforme ou la plus petite inattention étaient punis avec tant de rigueur que la vie des travailleurs se passait en amendes et suspensions. Le salaire était franchement grotesque : 6,35 Pesetas par jour et la gratification ironique d'un tant pour cent minuscule sur l'excédent de recettes au-dessus de 20 Pesetas. Ce qui était peu fréquents. Mais le Syndicat des Transports donna la première bataille, dont le résultat fut l'obtention de 50 Pesetas par semaine plus 15 % de la liquidation et l'horaire du travail. Ces concessions aux travailleurs furent la mort de la Maison " David ".

L'esprit combattif de la Section des Taxis du Syndicat des Transports ne s'arrêta pas à cette victoire. Durant l'année 1933 — déjà dans la clandestinité — les " taxistes " obtinrent la journée de 8 heures. Ensuite ils se disposèrent à obtenir la suppression du tant pour cent (les patrons les plus généreux donnaient le 25 %). La Section de Taxis du Syndicat des Transports connut ensuite des heures amères. L'année célèbre de la dépression elle fut réduite à 8 ou 40 camarades qui continuèrent à affronter l'exploiteur. Plus tard, lorsque s'ouvrirent les syndicats, il y eut 1300 affiliés, parmi lesquels 250 ouvriers émancipés — patrons d'un taxi — qui voyaient avec la plus grande sympathie le mouvement ouvrier, étant donné les difficultés grandissantes qu'ils rencontraient. Ces ouvriers émancipés étaient de petits patrons qui avaient acheté une voiture de place, payable en mensualités de 500 Pesetas. Ils devaient, en outre, assumer les frais d'huile, d'essence et de réparations, d'où l'on peut compter que, pour gagner leur vie, ils devaient en moyenne faire une recette de 40 Pesetas par jour. De sorte qu'ils devaient travailler péniblement pour que le représentant d'une maison d'automobiles touche de fabuleuses commissions.

Après les moments aigus de la Révolution, les camarades de la C. N. T. installèrent leurs bureaux sur la Rambla, et obtinrent rapidement, au prix d'efforts surhumains, le contrôle de la presque totalité des véhicules de la ville. Le cachet de la Section des Taxis acquit une telle importance qu'il était impossible de passer une barricade si le permis de circulation ne le portait pas joint à ceux du Comité Régional de la Fédération Locale et de la F. I. A. Une autre de ses activités fut la réquisition du matériel roulant et le pourvoiement de conducteurs pour nos camarades qui allaient au front. Toutes ces activités cessèrent lorsque l'organisation constitua le Comité d'Auto-Transports, qui se consacra à réaliser tout le travail. La création du nouvel organisme permit de rétablir le service des taxis de Barcelone. Dans le palais N° 2 de l'exposition réquisitionnée, tous les taxis répartis dans une foule de garages et de maisons particulières furent concentrés. Là, on procédait à la réparation, peinture, etc..., et comme conséquence, aujourd'hui, dans le dit local existent les plus importants ateliers qu'ait connus l'industrie des taxis. Tout ce qui la concerne peut être construit là. Il y a des sections de carrosserie, de mécanique, électricité, réparation de pneumatiques, pièces de rechange, peinture, et autres spécialités.

Actuellement, la Section de Taxis du Syndicat des Transports compte près de 4.000 affiliés. Leur salaire hebdomadaire est de 90 Pesetas et ils travaillent 8 heures par jour. Il y a actuellement 700 voitures en circulation, mais ce chiffre s'accroît tous les jours et bientôt certainement seront en service les 2.500 voitures des périodes normales. Au début, la Section des Taxis procura des voitures aux médecins, aux stations des chemins de fer, aux cliniques, aux hôpitaux, etc. Il existe un grand enthousiasme parmi les camarades pour atteindre au développement complet de l'industrie. Entre autres, certains ouvriers anonymes travaillent sans être payés. Ceux là étaient des chauffeurs particuliers dont les patrons, en quittant Barcelone pour des raisons diverses, leur laissèrent assuré leur salaire à retirer des Banques. Ils touchent ces salaires, mais au lieu de rester dans l'oisiveté, ils prêtent leurs services comme " taxistes " sans toucher aucune rémunération. Il est à noter qu'ils travaillent tous à leur tour respectif et qu'ils respectent le matériel aussi bien que les autres camarades intéressés plus directement à l'industrie.

Il ne faut pas oublier que le pourboire a été supprimé comme dans toutes les industries. Le mot " pourboire " (propine) est si antipathique chez les " taxistes " qu'ils ont demandé dans la presse aux usagers des taxis de s'abstenir de les humilier avec cette aumône qui déshonore le travail.

Institut Supérieur Ouvrier

Publications

1. - Conditions d'abonnement

Pour tous les camarades qui désirent demeurer en contact avec l'INSTITUT SUPÉRIEUR OUVRIER, l'abonnement aux Publications fournit le meilleur moyen d'assurer la liaison. Un versement annuel de VINGT FRANCS (au C. C. Paris 62-84 - C. G. T.) donne droit aux Publications qui paraissent dans l'année. Par la liste ci-dessous, on jugera de l'importance de notre effort en 1935-1936 ; nous n'avons pas l'intention de le relâcher en 1936-1937 et nous envisageons, entre autres, la publication des fascicules suivants :

Peut-on résoudre la crise sans transformer la structure ? Les leçons de l'expérience américaine de Wilson à Roosevelt. (Cours d'histoire contemporaine de 1935-36.)

La difficile construction de la Paix (Conférence de la Semaine d'Etudes de Londres).
Les problèmes de l'éducation ouvrière (Conférences du Foyer International d'Éducation Ouvrière, Pontigny, septembre 1936).

La construction économique de la Paix (Conférences du Foyer International d'Éducation Ouvrière, Pontigny, septembre 1936).

Conformisme et pensée libre dans la littérature française. (Troisième partie du cours : Le XVIII^e siècle.)

Toutes les bibliothèques syndicales, toutes les bibliothèques ouvrières, toutes les bibliothèques municipales, sous le contrôle d'administrateurs ouvriers, doivent être abonnées aux Publications de l'I. S. O.

2. - Publications déjà parues

I. Les Origines de la Guerre de 1914

(Préface de F. MILLION)

PREMIÈRE PARTIE :

Les origines lointaines.

I. L'impérialisme britannique — II. Le pansermanisme. — III. L'alliance franco-russe — IV. Trois questions redoutables

SECONDE PARTIE :

Les origines immédiates.

V. Serajevo. — VI. Les responsabilités austro-allemandes et les responsabilités russes. — VII. Allemagne, France et Angleterre, du 25 juillet au 3 août 1914.

Une brochure de 20 pages : franco, 2 fr. 25.

II. L'Évolution de l'Art Dramatique. Le Cinéma.

(Préface de L. ZORETTI)

INTRODUCTION GÉNÉRALE AU COURS :

1. Le problème de la culture. — 2. Œuvres bourgeoises et œuvres prolétariennes. — 3. Culture prolétarienne. Art prolétarien.

PREMIÈRE PARTIE. — L'ÉVOLUTION DE L'ART DRAMATIQUE :

I. Le théâtre dans la Grèce antique.

1. La tragédie grecque — 2. Les grandes légendes tragiques. — 3. La comédie grecque : Aristophane.

II. Le théâtre en France au Moyen Âge.

1. Le théâtre religieux. — 2. Le théâtre profane. III. Déviation et mutilations de l'art dramatique.

1. L'art dramatique au XVIII^e siècle — 2. La vie de l'art dramatique depuis le XVIII^e siècle. — Annexe : textes de la Révolution relatifs aux théâtres et aux fêtes du Peuple.

IV. Où nous en sommes, en 1933.

1. Les possibilités théâtrales actuelles. — 2. Quelques essais de réalisation d'un théâtre populaire.

SECONDE PARTIE — LE CINÉMA :

I. Introduction à l'étude du cinéma

Les forces qui oppriment le cinéma. II. Les possibilités du cinéma.

1. Le cinéma et ses possibilités scientifiques. — 2. La valeur artistique du cinéma. — 3. La valeur psychologique et sociale du cinéma.

III. Deux réussites.

1. L'art cinématographique de Charlie Chaplin. — 2. Le cinéma russe : collectif, révolutionnaires et humain.

Une brochure de 50 pages : franco, 5 fr. 50.

III. Les Problèmes du Fascisme

(Compte rendu des travaux de la Semaine d'Études organisée à Uccle-Bruxelles par l'Institut Supérieur Ouvrier, du 8 au 15 juillet 1934). — Conférences de L. ZORETTI, SOMERHAUSEN, LÉO MOULIN, H. DE MAN, G. LEFRANC.

Une brochure de 30 pages : franco, 5 fr. 50.

IV. Des Pharaons à Le Corbusier Esquisse d'une Histoire de l'Architecture

par E. LEFRANC

PREMIÈRE PARTIE :

L'architecture, reflet d'un état social. Les blocs égyptiens. L'harmonie grecque. Le faste romain. Les calculs byzantins. La ciselure musulmane. Le foisonnement des églises en France au Moyen Âge. Donjons et beffrois. Le retour aux modèles gréco-romains Du château-fort au château de plaisance. L'architecture monarchique du XVIII^e siècle. Du conformisme impérial aux débuts du rationalisme.

SECONDE PARTIE :

Les débuts d'une architecture rationnelle (1850-1889). — L'architecture aux mains des ingénieurs et des dessinateurs (1887-1900). — Les débuts du béton armé : matériaux nouveaux pour programmes nouveaux. Novateurs d'avant-

guerre. Le style 1925 et la nouvelle esthétique de Le Corbusier Le Corbusier et l'urbanisme. La vie harmonieuse dans la maison rationnelle.

Une brochure de 100 pages : franco, 7 fr. 50.

V. Crise et Plan

15 Conférences sur le Plan de la C. G. T.

I. Introduction : Les conditions de la lutte contre le fascisme, par LÉON JOUHAUX.

PREMIÈRE PARTIE : Nécessité pratique du Plan.

II. Dans une industrie donnée : Le Plan et la métallurgie, par Raymond BOUYER.

III. Le Plan et les classes moyennes, par L. LAURAT.

IV. Le Plan et les Paysans, par F. DELAISI.

SECONDE PARTIE : Nécessité théorique du Plan. Le Plan, aboutissant de l'évolution économique :

V. De l'économie libérale à l'économie dirigée, par L. LAURAT.

VI. La liquidation de la crise par l'accroissement de la consommation, par L. LAURAT.

Le Plan, imposé par la crise actuelle :

VII. Analyse de la crise, par L. ZORETTI.

VIII. Caractère de la crise, par J. DURET.

III. Le Plan et les classes moyennes, par L. LAURAT.

SECONDE PARTIE : Les grandes lignes du Plan. La nationalisation du crédit :

IX. Etude analytique du système bancaire français, par P. GANIVET.

X. Etude des modalités d'une nationalisation du crédit en France, par P. GANIVET.

La nationalisation industrielle :

XI. La nécessité de la nationalisation industrielle démontrée par les expériences étrangères de contrôle des banques, par P. GANIVET.

XII. La nationalisation industrielle, par G. LEFRANC.

Du gouvernement des hommes à l'administration des choses :

XIII. L'aspect politique : Le problème de la révision constitutionnelle, par H. LÉVY-BRUHL.

XIV. L'aspect économique : La réforme de l'Etat, par Robert LACOSTE.

XV. Le mouvement ouvrier devant le corporatisme, par G. LEFRANC.

Une brochure de 95 pages : franco, 7 fr. 50.

VI. Vingt ans d'Histoire Allemande (1914 - 1934)

(Préface de L. MÉRAT)

INTRODUCTION. — L'Allemagne en 1914 : Le cadre national ; le cadre économique et social ; la social-démocratie jusqu'en 1914 ; le socialisme allemand pendant la guerre.

I. Une révolution manquée : la Révolution allemande du 9 novembre 1918. L'effondrement impérial du 9 novembre 1918 ; la social-démocratie devant la Révolution ; Spartacus, le gouvernement de Weimar ; l'avertissement du Putsch Kapp ; l'ajournement de la socialisation.

II. L'agonie d'une République : La République de Weimar ; la plus démocratique des Républiques ; la République décapitée ; aux mains des militaires et des industriels ; la République des conservateurs ; Hindenburg et Stresemann ; la crise économique et l'effondrement de la civilisation bourgeoise.

III. Hitler au pouvoir : Hitler et les origines du mouvement national-socialiste ; du putsch manqué du 8 novembre 1923 aux élections triomphales du 14 septembre 1930 ; la marche d'Hitler vers le pouvoir ; la prise du pouvoir : 30 janvier 1933 ; la mise au pas (syndicats, partis, Etats, Presse, Ecole, Eglises) ; la « lutte pour la communauté allemande » ; Hitler aux prises avec les problèmes économiques ; la résistance des hommes et des faits.

Une brochure de 100 pages : franco, 7 fr. 50.

(à suivre).

Comité Départemental des Loisirs

De l'air pur et de la joie

Avez-vous songé à occuper les deux jours dont vous disposez chaque semaine avec les 40 heures.

Vous pouvez les passer d'une façon distrayante, agréable, tout en respirant l'air pur, loin des usines ou des bureaux où vous accomplissez votre tâche.

Bien des camarades sont allés faire un pique-nique ou ont assisté à des excursions organisées par les syndicats comme celle organisée en 1935 à la forêt du Gâvre et qui obtint un succès bien mérité. Mais ces sorties sont assez coûteuses pour les mener à bien et ne peuvent se répéter chaque dimanche.

Il est cependant nécessaire d'organiser des sorties très fréquentes en campagne, ne serait-ce que pour la santé des enfants. Il est même parfois intéressant de passer 2 jours complets loin des villes. C'est ce que permet le Camping.

Les Campeurs travaillistes l'ont bien compris. Cela leur permet de passer souvent de bonnes veillées en chantant autour d'un bon feu ou d'admirer en entr'ouvrant leur tente les premiers rayons d'un soleil radieux.

Un grand plaisir qui s'ajoute à tant d'autres c'est celui de faire soi-même sa cuisine, car si les Campeurs aiment respirer l'air pur, ils n'accepteraient pas de s'intoxiquer avec des repas composés uniquement de conserves.

Le dimanche soir, après une journée bien remplie en aventures de toutes sortes, les campeurs plient leur matériel et, sac au dos, prennent joyeusement le chemin du retour, heureux de s'être retrem্পés au sein de la nature.

P.-S. — Les Jeunes Camarades qui désiraient venir avec nous connaître les joies du Camping, pourront s'adresser à la permanence établie le Mardi, à la Bourse du Travail de Nantes, par le Comité Départemental des Loisirs auquel adhère le Camping-Club Travailliste, cette jeune organisation si active.

A Saint-Nazaire existe aussi un groupe de Campeurs ouvriers, s'adresser à la Bourse du Travail.

Le Comité informe les camarades désirant avoir des renseignements concernant les Loisirs, le Tourisme, le Camping, etc., qu'une permanence a lieu tous les Mardis, de 18 h. 30 à 20 heures, à la Bourse du Travail de Nantes.

Le Secrétaire.

LOISIRS, TRAVAIL, PHOTOGRAPHIE

J'ai traîné pendant 25 ans mes fonds de culotte sur les bancs de l'école, laïque d'abord, du lycée ensuite et des grandes écoles enfin. Je suis donc très bien placé pour dire à mes camarades ouvriers, même à ceux qui sont totalement illettrés, qu'ils n'ont pas perdu grand-chose à ne pouvoir m'imiter.

Si de telles études avaient réellement l'intérêt qu'elles devraient avoir, tous ceux qui les ont faites auraient droit au titre de savant. En réalité les élèves médiocres ne parviennent qu'à devenir des citoyens fort ordinaires et les forts en thèmes aboutissent la plupart du temps au crétinisme le plus absolu.

En ce qui me concerne, la crainte du crétinisme m'a fait sagement éviter tout effort trop grand et j'ai pris soin de me maintenir fort au-dessous du médiocre pour éviter d'être un citoyen ordinaire. J'avais la réputation, étant étudiant, de travailler fort peu le dimanche et pas du tout les autres jours.

C'est que, voyez-vous, j'ai toujours aimé l'esprit avec passion et que dans les collèges on vend l'esprit comme dans d'autres lieux on vend l'amour. Il y a de quoi dégouter n'importe quel corps sain et n'importe quel âme propre.

L'amour et la pensée sont deux choses sacrées qui ne valent que par le respect dont on les entoure et qu'on ne peut pratiquer que dans la joie, en dehors de l'ombre d'une contrainte.

J'affirme en conséquence que le temps consacré au libre repos est celui qui convient le mieux au travail, au travail de l'esprit et aux soins de l'âme.

Je ne vous enseigne rien là d'ailleurs ; vous savez bien que les grands esprits qui depuis un siècle s'acharnent à demander des loisirs pour la classe ouvrière n'ont jamais eu un instant l'idée de procurer à l'ouvrier du temps pour fainéanter. Eux-mêmes n'ont jamais perdu à cela la moindre minute de leur vie.

Camarades, le Comité des Loisirs a l'intention de vous faire travailler au moins seize heures

Liberté Syndicale et Syndicalisme Chrétien

Depuis quelques mois nous sommes abreuvés, soit par voie d'affiches, soit par la diffusion de journaux « Petit Emancipé » ou autres, de ce leit motiv. : la liberté syndicale aux dires des rédacteurs des affiches et journaux serait sérieusement compromise par le fait que la Confédération Générale du Travail et la Confédération Générale du Patronat seraient seules admises à arbitrer les conflits du travail. J'espère que ces Messieurs ont suivi la discussion de la loi, et ont compris que si le Parlement a statué, en ce sens, c'est qu'il ne faisait que confirmer les lois de Juin, concernant l'organisation la plus représentative. En effet, une organisation comptant au 31 Décembre plus de 5.000.000 d'adhérents est dans un pays comme la France l'organisation la plus représentative. La colère des Syndicats Chrétiens s'explique par le fait qu'ils n'ont pas progressé autant que nos organisations et ceci est normal pour qui a suivi de très près leur « action Syndicale » depuis des années.

Jamais nous ne les avons vu prendre une initiative en faveur des travailleurs. En Juin, sentant qu'ils étaient dépassés numériquement par les organisations cégétistes, ils ont tenté une manœuvre. Dès l'annonce de la déposition de notre projet de revendications sur les salaires ils ont essayé, sans que les Employés en aient eu connaissance, de signer une convention collective dans la Nouveauté. Manœuvre grossière qui provoqua la colère des Employés et la grève des Magasins.

Depuis, nous les avons vu à l'ouvrage : dans les réunions des Commissions mixtes, ils ne sont là que comme figurants, seuls les militants cégétistes, qui ont d'ailleurs toujours provoqués ces réunions, mènent la bataille de bout en bout. Au Conseil de Prud'hommes, là le Syndicat chrétien fait mieux, près de deux cents fois depuis juin nous avons eu à défendre des camarades licenciés, vous croiriez sans doute que ce sont les prud'hommes patrons qui nous cherchent la petite bête, vous faites erreur là encore, car le collègue Foulon, mécontent sans doute d'avoir vu nos effectifs dépasser de beaucoup ceux du Syndicat Chrétien, se charge de nous envoyer des barreaux de chaise à travers les jambes, ceci au détriment des Employés.

Mais la chose la plus belle est que ces Messieurs, craignant de ne plus pouvoir suivre notre ombre, déclarent que l'affiche qu'ils ont fait apposer sur les murs de Nantes, émanant de leur Fédération, ne reflète pas leurs pensées et de plus que cela ne concerne que les ouvriers.

Nous laissons nos adhérents juger du procédé jésuite qui tend à dire que la main droite ignore ce que fait la main gauche et tout cela parce qu'ils sentent fêcher le camp la « pression morale » qu'ils ont trop longtemps exercés sur certains employés.

Les Employés nantais qui ont choisi librement, sans aucune pression, notre Chambre Syndicale jugeront, comme il convient, ces nouveaux champions de la liberté syndicale par le fait suivant : Le 30 Mars dernier, parlant aux Syndicats chrétiens des Employés, le citoyen Poimboeuf, leur grand chef fédéral, à une question précise, concernant le fascisme autrichien, que je lui avais posée, répondait : qu'entre une démocratie et une dictature comme celle de Dolfuss, il préférerait cette dernière. Or, Dolfuss et ses séides ont étouffé en Autriche le Syndicalisme libre, mis les Syndicats sous la tutelle des « Syndicats chrétiens » et depuis la terreur règne et les salaires sont de famine.

Syndicalistes nous sommes, nous avons de tout temps éloigné la politique et la philosophie, nous sommes organisés pour que le système économique soit moins rude pour tout le monde du travail et si nous n'avions pas existé, je suis certain que nous attendrions encore toutes les réformes que nous avons obtenues.

A. GUIHO.

par jour pendant vos loisirs. Il vous fera travailler à vous promener, travailler à vous distraire, travailler même souvent à « dormir la tête à l'ombre et les pieds au soleil » ce qui, pour certains, est la meilleure façon de travailler à leur santé.

Voilà un programme de travail qui ne doit déplaire à personne et qui paraît tout simple. Détrompez-vous, il faudra le préparer soigneusement. Il faudra par exemple préparer vos yeux à jouir du spectacle de la nature.

Cela me fait penser enfin au véritable objet de cet article qui est de vous entretenir de l'exposition de photo que nous préparons. Un peu plus je ne trouvais pas le loisir d'en dire un seul mot.

Le 6 Mars prochain nous ouvrirons à la Bourse du Travail une exposition de photographie où des artistes vous proposeront leur conception personnelle de la beauté. Vous aurez vous-mêmes à juger qui d'entre eux a le mieux réussi dans cette tâche.

Une section « débutants » sera réservée aux camarades modestes qui n'auraient pas encore suffisamment conscience de leur valeur pour affronter la concurrence des vieux praticiens.

KO-DAC.



Le Gérant : A. PÉNEAU

109, COUVÈRES. 8, PITRES-CHEVALIER, NANTES